

Edition du "REVEIL DU NORD" 196 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Le Journal

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX : 20, Grande-Place, 20 TOURCOING : 2 Place de l'Hôtel de Ville, 2

LES PROJETS FINANCIERS Les dangers de l'improvisation



Au moment où le crédit public est ébranlé et où la Nation ne peut être sauvée que par un effort de tous les citoyens...

Le devoir du Gouvernement c'est de limiter au minimum la charge qui va être mise sur les épaules des contribuables.

A-t-on demandé aux bénéficiaires agricoles plus que les trente cinq millions qu'ils versent fidèlement chaque année ?

A-t-on organisé un grand plan de rendement des colonies où il y a des milliards à tirer et où tant de puissantes compagnies échappent à l'impôt ?

A-t-on fait rentrer les devises étrangères qui sont la source de l'étranger par tant de gros industriels ?

A-t-on songé à régulariser l'or et l'argent, contre paiement en billets, pour frapper une nouvelle monnaie, qui grossirait l'encaisse de la Banque de France ?

A-t-on exigé le paiement immédiat des cinq milliards de bénéfices de guerre qui sont encore dus ?

Le devoir du Parlement est de réclamer qu'on mette en œuvre toutes les ressources avant de demander aux contribuables un effort dont l'Etat doit donner le premier exemple.

Ce n'est pas en un jour ou une nuit qu'on peut établir ce plan de clarté et de méthode. L'imagination ne conçoit que l'inflation ou l'impôt, comme système d'équilibre financier.

Il serait injuste de demander à tous les Français de se saigner aux quatre veines, sans que les profiteurs de la guerre, tant que les enrichis de la vie chère, tant que la fortune de l'Etat (sous sa forme de colonies, de domaines publics, etc.) n'ont point payé la première dime.

Manque-t-on de temps pour agir sagement ? Il ne faut que cinq à six milliards pour liquider l'année. La rentrée des impôts de 1925 serait consentie rapidement par le pays si on lui montrait la nécessité urgente du paiement.

Le devoir des citoyens sera de consentir le sacrifice demandé, lorsque le Gouvernement et le Parlement auront montré que, tous efforts étant accomplis par ailleurs, il faut que chacun apporte sa quote-part de capital.

Il ne pourra y avoir ni protestation ni égoïsme. La loi de fer du salut public s'imposera à tous. C'est la concordance des citoyens qui doit assurer la sauvegarde de la collectivité nationale.

Mais la condition de cette union, c'est la jauge des décisions prises. Que les pouvoirs publics arrêtent les dépenses nouvelles, les impôts croissants, qu'ils se montrent plus scrupuleux de l'emploi des deniers publics et si, après avoir montré au pays qu'ils ont tout fait pour mettre de l'ordre dans la maison et que, sans conteste, c'est aux Français qu'il appartient de faire le dernier effort, alors le sacrifice du travailleur, du petit rentier, pourra être réclamé comme celui du capitaliste et de l'industriel.

Un petit corps découvert dans une fosse d'aisances A RAISMES

C'est celui d'un enfant, mort de privations, dont les parents se seraient ainsi débarrassés

Hier matin, en vidant ses fosses d'aisances, M. Bail-Laurent, demeurant rue de l'ancienne Passerelle, à Raismes, trouva le cadavre d'un jeune enfant de quelques mois, la tête manquant par partie et détachée du corps, celui-ci dans un état de putréfaction qu'il était matériellement impossible d'en établir le sexe.

Un triste ménage Il y a environ un an, deux individus se prétendant mari et femme, lui Pierre Yoch 31 ans, elle Jeanne Paulet, 29 ans, tous deux sujets belges, se présentèrent chez M. Bail, demandant à loger. Ils étaient alors accompagnés d'une fillette de 2 ans 1/2 à 3 ans et d'un bébé de quelques mois que la mère tenait dans ses bras.

La version du père sur la disparition de l'enfant Comme M. Bail s'étonnait de l'absence du petit, Yoch raconta qu'il revenait de Lille et que pendant le voyage, le bébé était décédé. L'enfermement aurait eu lieu dans cette ville et ce n'est que toutes formalités accomplies, qu'il serait revenu à Raismes.

A l'Hôtel du Cheval Blanc Avant de venir habiter chez M. Bail, les étrangers locaux avaient demeuré du 3 au 8 novembre 1924, à l'Hôtel du Cheval Blanc, tenu par M. Guillaume Demay. Celui-ci n'est pas négociant en coupons et articles de marchés, mais d'après le propriétaire de l'Hôtel, il est plus vraisemblable que, de concert avec un collègue, qui se livrait à la prostitution, chaque jour tous deux s'absentaient des heures entières pendant que le bébé, enfermé dans la chambre, restait seul, sans aucun soin. C'est d'ailleurs pour cette raison que M. Demay les mit à la porte.

La version de la mère Quelques jours après leur départ, Mme Demay rencontra le ménage à un arrêt du tramway. Elle s'étonna elle aussi de l'absence du bébé, mais quand elle demanda à la femme raconta qu'elle s'était rendue à Valenciennes elle s'aperçut que son enfant était mort dans ses bras et qu'elle avait dû le mettre en terre.

L'enquête Le petit cadavre a été examiné sommairement par un docteur de l'Université qui n'a pu non plus se prononcer sur le sexe de l'enfant. Une autopsie seule pourra l'établir. En attendant le corps de la petite victime a été déposé à la morgue communale. Des recherches sont actuellement effectuées pour retrouver le ménage, sur qui pèse les plus graves présomptions.

LE MONUMENT aux Morts du 43<sup>me</sup> R. I. Il sera inauguré demain à la Citadelle de Lille

Aux morts du 43<sup>me</sup> R. I., du 243<sup>e</sup> R. I., un Monument-souvenir doit être inauguré mercredi à la Citadelle de Lille.

Un accord Angora-Moscou à propos de Mossoul ? Le « Berlingske Tidende » de Copenhague est informé par un télégramme de Moscou que les négociations qui, depuis deux mois, se poursuivent entre Litvinov et le ministre de Turquie à Moscou ont abouti à un accord entre le gouvernement soviétique et la Turquie Constantinople s'engageant à soutenir la politique soviétique en Orient. Un traité serait signé dès le retour de Tchichérine.

APRÈS L'« ATTENTAT » MUSSOLINI ORDONNE LE SILENCE Un communiqué officiel du Gouvernement italien déclare que les journaux « étant fait l'écho des rumeurs les plus fantaisistes, a proposé de l'attentat préparé contre Mussolini et ayant indiqué les noms de plusieurs personnes des mesures ont été prises afin d'empêcher la presse de publier des informations nouvelles sur les recherches de la police et sur l'instruction judiciaire, afin de ne pas entraver l'œuvre de la Justice.

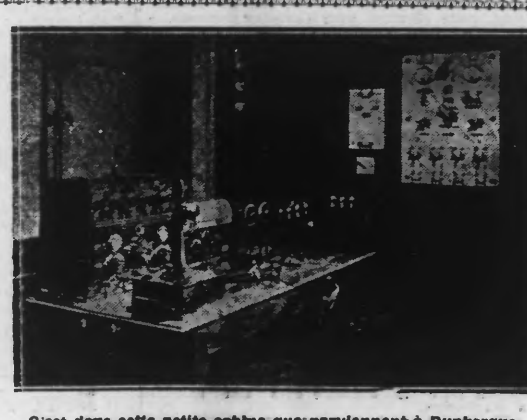
LA GUERRE EN CHINE On apprend de Louki, à l'Agence Reuters « On apprend de source digne de foi que la guerre communale entre Chao Tso Yuh et le général Li, et que le gouvernement japonais aurait donné des instructions à tous ses fonctionnaires pour qu'ils observent une stricte neutralité ».

EN DEUX LIGNES Paris. — Rue Rivoli, volé M. Appel, chef cab M. Painlevé, blessé par sa to. M. Appel indemne M. Doumergue a passé première classe pour rentrer à Paris. Plusieurs communistes ont été arrêtés à Nice. Fédéré synd. médecin Nord Est inauguré 1000 francs de subv. Fos. — M. Stévez a fait son entrée solennelle, à Vista, ville indienne dans la soirée.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI Froid, vent de secteur nord-ouest de 4 à 6 mètres par seconde avec éclaircies rares, température au-dessous du minimum moins 9.

LA T. S. F. au port de Dunkerque

Notre station maritime du Nord possède le postoradio-télégraphique le plus perfectionné de tous les ports français.



C'est dans cette petite cabine que parviennent à Dunkerque les nouvelles venant sur toutes les mers du vaste monde.

La T. S. F. fait en France de considérables et incessants progrès. Elle se révèle de plus en plus comme la seule, comme l'outil de l'avenir par excellence, qui peut prévoir les surprises qu'elle est encore appelée à nous apporter ?

Un poste ultra-moderne La-ha, au beau milieu du port, trois bras de fer énormes se dressent à 40 mètres dans le ciel gris, supportant une gigantesque antenne en forme de V, au-dessus du Bâtiment central est le Poste à Chausées. C'est là que se trouve le nouveau poste de T. S. F. du Port.

Les meilleurs techniciens nous diront que le poste F. F. F. est une dénomination officielle ultra-moderne fonctionnant admirablement à l'exploitation du Port les plus importants services.

La nouvelle installation facilite considérablement l'exploitation rationnelle et méthodique du port.

Elle permet de suivre d'une manière continue les positions relatives en mer de tous les navires se dirigeant vers le port. Les pertes de temps pour les affectations de place à quel sont donc réduites au strict minimum.

Elle établit une liaison constante avec les navires soit en mer, soit en rade, et donne les ordres appropriés à la bonne marche du trafic maritime.

Elle supprime, en outre, à l'insuffisance trop souvent marquée des signaux d'entrée de sortie et de rade, ainsi qu'à l'insuffisance pour ne pas dire l'absence — des signaux de semaphore, la nuit et par temps de brouillard, et permet de sauvegarder, au grand avantage de l'importance de tels avantages pour un port.

Conversations entre terre et mer Trois opérateurs, le chef M. Sauvage, et ses aides MM. Falouquet et Sorot, assurent nuit et jour le service du port.

Un fraudeur de diamants arrêté à Feignies Dimanche 8 novembre, à 14 h. 40, à l'arrivée en gare d'un train venant de Belgique, les douaniers après avoir passé la visite réglementaire ordonnée par M. Dobrzynski René, 42 ans, courtier en diamants, de vouloir bien se mettre à leur disposition pour passer la visite de corps.

L'empereur d'Annam et le prince héritier

Le prince héritier Vin Thury lui succédera sur le trône

Des conversations entre terre et mer s'établissent alors, du plus haut intérêt pour l'exploitation du port.

Un navire japonais arrive, on ne connaît pas ses caractéristiques. Le poste demande : quelle est la longueur de votre bateau ? Votre situation en mer ? Quand comptez-vous rentrer au port ?

Les réponses arrivent nettes, précises. Il ne reste qu'à attendre l'arrivée, qu'à régler les conditions d'entrée et de départ, et d'organiser le service de la navigation.

Le poste reçoit en outre tous les avis d'obstruction de navigation, les renseignements sur les épaves, les mines flottantes.

Tous ces avis, extrêmement importants, sont aussitôt communiqués au port et affichés.

Le 3 novembre, à 1 h. du matin, le poste recevait un message du « Canada » annonçant son entrée au port d'Alexandrie (Egypte) après un excellent voyage. Il ne restait qu'à aviser la Compagnie propriétaire du navire. Le poste a reçu, ces jours derniers, des messages de Hambourg, du Cap Finistère en Espagne, de Trieste (Italie), de New-York III.

Elle existe maintenant, donne pleine satisfaction et ne pourra que contribuer à sa prospérité et à son développement.

Un accord Angora-Moscou à propos de Mossoul ?

APRÈS L'« ATTENTAT » MUSSOLINI ORDONNE LE SILENCE

LA GUERRE EN CHINE

EN DEUX LIGNES

LA NOUVELLE REINE DE SIAM

M. PAINLEVÉ NE VEUT PAS du prélèvement sur le capital

Le Président du Conseil demande une inflation immédiate de 2 milliards 690 millions et reste adversaire de la consolidation des bons à court terme

La Commission des Finances de la Chambre s'est réunie lundi matin, pour continuer l'examen du projet d'assainissement financier, proposé par le gouvernement. Elle a entendu M. Painlevé et M. Georges Bonnet, qui étaient accompagnés de M. Moreau-Néret, sous-secrétaire du ministère général des fonds et M. Baudouin, inspecteur des Finances, chef adjoint du cabinet.

D'après les renseignements fournis par les assistants à l'issue de la réunion, le Président du Conseil, qui avait été invité à venir devant la commission, s'est expliqué en premier lieu sur les attributions de la caisse d'amortissement telles qu'elles sont prévues, à l'article 2 du titre 2 de son projet, et particulièrement sur la faculté d'émission de bons donnée à la caisse nationale par cet article.

Un désaccord avec la commission des finances Une discussion s'est alors instituée entre Léon Blum et le Président du Conseil sur la question de la consolidation des bons et valeurs du Trésor à échéance de moins d'un an.

Besoin urgent de six milliards Après cet exposé, M. Painlevé a représenté qu'il était la fin de l'année, la Trésorerie aurait à faire face d'un côté à des remboursements de Bons venant à échéance le 8 décembre pour une somme de 2.690 millions, et, d'autre part, à des besoins urgents, tels que le paiement des indemnités pour les fonctionnaires et les augmentations de pensions.

Ce à ne s'arrange pas M. Darlac, se tournant alors vers son collègue socialiste, Vincent Auriol, lui demanda si ses amis et lui étaient d'accord sur ce point.

avec le Président du Conseil. Il lui demanda s'il comptait s'inspirer de la deuxième partie de la motion de Vincent Auriol et Lassaix en accentuant son projet dans le sens d'un prélèvement sur le capital.

Il faut trouver une formule transactionnelle La Commission des Finances s'est de nouveau réunie hier vers 16 heures et a repris la discussion de l'art. 2 du titre 2 du projet du Gouvernement.

Le Gro. se radical-socialiste s'était réuni, en effet, aussitôt après la courbe séance de la Chambre, et avait entendu M. Malvy, président de la Commission des Finances, qui lui avait rendu compte des délibérations de la Commission.

M. Lamoureux, rapporteur général, indiqua au groupe qu'il ne lui serait pas possible de conserver ses fonctions si une solution transactionnelle n'était pas trouvée, entre la position du Gouvernement et celle du Parti socialiste opposé à l'inflation, même limitée et provisoirement proposée dans le projet gouvernemental.

Le groupe fut alors d'avis de provoquer une réunion plénière des délégués de gauche, pour rechercher cette solution transactionnelle. En attendant cette réunion, Léon Blum fut invité à s'occuper le dimanche, sa motion jusqu'après la réunion des délégués des gauches, qui fut fixée à demain.

M. Georges Bonnet indiqua également que le Gouvernement était prêt à envisager, lui aussi, dans ce sens, un accord avec la majorité de la chambre, d'accord avec la majorité des services du ministère des finances étudié un nouveau amendement au titre premier du projet gouvernemental. Ces nouvelles dispositions seraient soumises prochainement à la Commission, demain.

La livre à 122,45 Encore une mauvaise journée pour notre franc, hier. La livre et le dollar qui avaient coté samedi à 119,90 et 24,82 ont atteint lundi à 122,45 et 25,22. Ils s'inscrivaient à 122,35 et 25,20, en clôture, leurs cours étant à 122,10 et 25,20. Les 100 francs belges eurent acheteurs à 114,50.

Bonnes nouvelles pour les locataires

Elles concernent : la prorogation et le calcul des majorations

Reprenant son texte primitif concernant les loyers, M. Levasseur, haut-commissaire au logement tenta de l'utiliser pour amender le projet gouvernemental.

La prorogation de cinq ans accordée aux locataires des immeubles construits avant 1914 sera également accordée aux locataires des immeubles construits ou terminés depuis cette date.

Dans la majoration légale de 100 % du loyer de 1914 entrerait le principal et les charges, alors que ces dernières n'étaient pas comprises dans cette majoration. Si ce texte est adopté il en résultera une notable économie pour les locataires.

Maintenant, des conseils en attendant la loi : Dans le cas où le locataire reçoit une de ces circulaires en deux par un pointillé, il ne doit pas répondre, la formule qu'on lui propose de signer n'exposant pas tous les points avec la clarté désirable. Si, au contraire, le locataire reçoit un congé par lettre, il est préférable qu'il réponde dans les vingt jours et notifiant son désir de se prévaloir des lois présentes.

Il écrit donc : « Comme suite à votre congé du... j'ai l'honneur de vous faire connaître que je désire me prévaloir des dispositions des lois présentes et futures, relatives aux loyers et notamment de toute prorogation que celles-ci pourraient instituer. »

En outre, à l'heure actuelle, un propriétaire ne peut donner congé que pour juillet 1926. Dans le cas où il donnerait congé pour une date plus proche, janvier ou avril, il faudrait remplir : le début de la formule est : « Comme suite à votre congé du... (sur la valeur duquel je fais les plus expresses réserves), j'ai l'honneur... »

Terribles combats aux portes de Damas

Les rebelles ont battu en retraite nos troupes vont les harceler

Damas a eu une nouvelle nuit de terreur, des rebelles ont attaqué la porte Est de la ville et tenté d'emporter d'assaut les défenses françaises. Pendant plus d'une heure, la lutte fut d'une violence inouïe. A l'aube, les rebelles renoués de toutes parts, battirent en retraite.

Le retour du général Sarrail en France Le général Sarrail sera embarqué dimanche matin à Beirouth, sur le « Sphynx ».

Trois Bédouins pendus Trois bédouins qui avaient participé en septembre dernier, à l'attaque du convoi postal de Bagdad, ont été pendus à la guillotine. Ils avaient été arrêtés pendant plusieurs heures. Chacun d'eux était parvenu à se cacher dans une grotte et avait écrit sur la pierre une inscription indiquant le crime et la condamnation.

Au Restaurant



Comment, une glace, quinze francs ? Mais je ne vous ai demandé que une glace et vous me comptez l'aimable avec 15